

Aux termes du TNP, les signataires étaient également tenus de convoquer une conférence au bout de cinq ans «afin d'examiner le fonctionnement du présent Traité en vue de s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité étaient en voie de réalisation». Après la conférence d'examen de 1975, et en application de l'article VIII, d'autres conférences ont eu lieu tous les cinq ans, soit en 1980, 1985 et 1990. Toutefois, en vertu de l'article X du Traité, vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur de ce dernier, soit en 1995, on convoquera une conférence pour décider si celui-ci «demeurera en vigueur pour une période indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée».

Les conférences d'examen

À la Conférence d'examen de 1975, les discussions portaient essentiellement sur des propositions présentées par des États non dotés d'armes nucléaires qui cherchaient à faire ajouter plusieurs protocoles au Traité. Le premier de ces protocoles avait trait à l'interdiction complète des essais nucléaires et le deuxième, à la réduction de la capacité des armes nucléaires des pays détenteurs de telles armes. Le troisième protocole invitait ces États à garantir qu'ils ne les utiliseraient pas contre les États qui en sont dépourvus. Toutefois, les pays participant à la Conférence ne réussirent pas à s'entendre sur le texte des trois protocoles et c'est de justesse qu'ils évitèrent de se séparer sur un constat d'échec. À la dernière minute, le président de la Conférence présenta une évaluation personnelle des questions abordées, que les participants acceptèrent comme rapport de la Conférence.

La Conférence d'examen de 1980 se déroula à l'époque de l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques et au moment où le président Carter décidait d'interrompre le processus de ratification du Traité SALT II entamé par le Sénat. L'intérêt de la Conférence résidait dans l'examen de plusieurs dossiers clés, les programmes nucléaires israélien et sud-africain et la mesure avec laquelle Israël et l'Afrique du Sud appliquaient le programme de garanties, notamment. Comme en 1975, cependant, les États non détenteurs d'armes nucléaires n'étaient pas satisfaits des progrès (ou de l'absence de progrès) réalisés en matière de réduction des arsenaux nucléaires des États détenteurs de telles armes. C'est en grande partie pourquoi les États participant à la Conférence ne purent s'entendre sur le texte d'un document final.

La Conférence d'examen de 1985 donna des résultats comparables, avec quelques progrès et plusieurs échecs, mais les participants s'entendirent sur une déclaration finale. Ils y approuvaient pleinement et les objectifs visés par le Traité et le rôle de l'AIEA, et y trouvaient un compromis linguistique sur des questions